

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE ROSTRENEN

Arrêté n° 2026-211

Objet :

**Festival Invaders  
Commission de sécurité  
du vendredi 24 juillet 2026  
Ouverture au public**

**Le Maire de la commune de ROSTRENEN,**

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 ;
- Vu** Le Code de la Construction de de l'Habitation et notamment les articles L.123-2, R.123-1 et suivants ;
- Vu** Le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité ;
- Vu** L'arrêté modifié du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- Vu** Le procès-verbal en date du 24 juillet 2026 de la visite d'ouverture par la sous-commission départementale ERP et IGH ;

**Considérant** Le relevé des conclusions en date du 24/07/2026 établi par la sous-commission départementale chargée de la sécurité dans les ERP, à l'issue de la visite de sécurité des structures, à l'occasion du Festival Invaders des 25 et 26 août 2026 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 : L'Association « Invaders » est autorisée à ouvrir au public le Festival Invaders qui se tiendra sur l'Hippodrome, route de Quenropers, le samedi 25 et dimanche 26 juillet 2026.
- ARTICLE 2 : Les organisateurs devront s'assurer régulièrement avant le début et au cours de la manifestation, des conditions météorologiques prévues, en consultant le répondeur téléphonique « météo » : 08-92-68-00-00, le site internet : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Ils seront tenus de prendre toutes dispositions si les prévisions ne leur paraissent pas compatibles avec l'activité envisagée.
- ARTICLE 3 : Le Directeur général des services municipaux, la Police Municipale et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
- M. Le Préfet des Côtes d'Armor ;
  - M. Le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours ;
  - L'Association Invaders.

A ROSTRENEN, le 24 juil 2026  
Le Maire,  
Guillaume ROBIC

